

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 AVRIL 2020

## **COMPTE RENDU**

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 29 Avril 2020 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire (salle du complexe Capoolco) de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Monsieur Eric DEVIN est élu Secrétaire.



Etai<sup>ent</sup> à l'ordre du jour les questions suivantes :

### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **Covid 19 - Convention avec la Région Hauts-de-France dans le cadre de la mise en place d'un soutien économique à destination des entreprises du territoire de la CCT2C**

L'Assemblée à l'unanimité, a autorisé le Président à signer avec la Région Hauts-de-France, la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises, afin de mettre en place une aide de 150 000 €, remboursables à taux zéro, pour les sociétés du territoire de moins de 10 salariés, dont la perte du Chiffre d'Affaire est d'au moins 40 % (en comparant mars 2019 à mars 2020).

#### **Covid 19 - Exonération de loyers au bénéfice des entreprises locataires de locaux communautaires**

L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Président à procéder à l'exonération des loyers des entreprises occupants les Ateliers Relais ou louant des locaux industriels à l'intercommunalité au sein des Zones d'Activités, sur les bases suivantes :

- ✓ entreprises basées au sein des ateliers relais : exonération des loyers d'Avril, Mai et Juin 2020,
- ✓ entreprises basées en dehors des ateliers relais : exonération des loyers d'Avril et Mai 2020.

Le coût global de cette mesure est estimé à 52 000 €

### **FINANCES**

#### **Budget Principal**

#### **Décision Modificative n° 1**

Le Conseil Communautaire unanime, a autorisé le Président à prendre une Décision Modificative sur le Budget Principal, afin de tenir compte des opérations menées dans le cadre de la crise sanitaire actuelle pour apporter un soutien aux opérateurs économiques du territoire.

### **PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

#### **Covid 19 - Mise en place d'une prime à destination des Agents Communautaires mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire**

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de mettre en place un dispositif de primes exceptionnelles pour les agents communautaires en activité **sur le terrain** et assurant la continuité des services de l'intercommunalité, durant la crise sanitaire. Le coût global de cette mesure est estimé à 25 000 €.

## TOURISME

### Taxe de Séjour

#### Covid 19 – Révision des modalités de perception, au titre de l'année 2020

Au regard de la crise liée au Covid-19 et dans l'objectif d'aider les hébergeurs, le Conseil Communautaire à l'unanimité a décidé de modifier les dates de versements de la Taxe de Séjour comme suivant :

- 15 octobre pour la période de janvier à septembre
- 15 janvier pour la période d'octobre à décembre

### QUESTIONS DIVERSES



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h40.

Compte rendu affiché le 6 Mai 2020, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.